



DOSSIER DE CANDIDATURE PRIX INITIATIVES SOCIÉTAIRES

Vous êtes acteur d'un projet solidaire ? Vous menez une action citoyenne ?

Avec ses Clubs de sociétaires, La Banque Populaire Grand Ouest soutient chaque année les projets d'initiatives locales, collectives ou individuelles ayant valeur d'exemples et faisant preuve d'innovation dans les catégories suivantes :

- Humanisme et solidarité locale : contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des personnes défavorisées (handicap, maladie, fragilité)
- Lien entre générations
- Préservation de l'environnement et développement durable
- Protection et/ou mise en valeur du patrimoine culturel et régional
- Projets éducatifs et/ou pédagogiques

Ce dossier a pour objectif de faciliter la présentation de votre projet.

Vous pourrez ainsi participer aux Prix Initiatives Sociétaires local et peut-être concourir pour le Prix Initiatives régional.

Un projet primé localement, puis au niveau départemental et enfin au niveau régional peut recevoir jusqu'à 7000 € (Voir détail du règlement en dernière page).

Ce dossier est présenté au Club des sociétaires de :

VOUS PORTEUR DU PROJET

Association Particulier

Si vous êtes une association :

Nom de l'association :

Date de création : Nombre de membres : Budget annuel :

Adresse de l'association :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Courriel :

Site Internet / page Facebook :

Nom du président de l'association :

Objet de l'association :

Exemples d'actions menées par l'association :

Personne à contacter :

Civilité : Mme Mlle M.

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Courriel :

Fonction au sein de l'association (le cas échéant) :

VOTRE PROJET

DESCRIPTION

1. Décrivez le plus précisément possible l'initiative que vous portez :

2. Ce projet est-il porté par des jeunes ? A destination des jeunes ?

3. Ce projet est-il en cours de réalisation ? OUI NON Date de l'événement : / /

4. Localisation du projet :

5. Thème du projet ?

6. Le projet peut-il être développé ? Si oui, comment ?

7. En quoi, selon vous, votre projet s'intègre-t-il dans la démarche des Prix Initiatives Sociétaires de la Banque Populaire Grand Ouest ?

8. À quel thème se rattache-t-il ? (cochez la case)

Humanisme et solidarité locale Lien entre générations Préservation de l'environnement et développement durable

Protection et/ou mise en valeur du patrimoine culturel et régional Projets éducatifs et/ou pédagogiques

Autres :

VOTRE PROJET

FINANCEMENT

1. Si votre projet est retenu, en quoi l'aide de la Banque Populaire Grand Ouest peut-elle vous être utile ?

2. A quelle étape du projet ces fonds interviendront-ils ?

3. Citez des applications concrètes de ces fonds dans l'aboutissement de votre projet :

4. Quel est le budget annuel de votre association ? :

(Joindre les derniers comptes financiers et/ou un budget prévisionnel du projet.)

Quelles sont actuellement ses sources de financement ?

5. De quel montant auriez-vous besoin ?

▼ OBJET	▼ RECETTES	▼ DÉPENSES

6. Votre association dispose-t-elle aujourd'hui de partenaires privés ou publics ? OUI NON

Si oui, indiquez leur nom et la nature de leur soutien :

7. Avez-vous déjà participé à un concours de ce type ? OUI NON

Si oui lequel ?

ANNEXES

Merci de joindre en annexe :

- les statuts de l'association les comptes financiers ou le budget annuel le budget prévisionnel du projet
- les articles de presse relatifs à l'activité de l'association ou du défendeur du projet
- toute autre information pouvant illustrer votre projet

Êtes-vous client de la Banque Populaire Grand Ouest ? OUI NON

Si oui, merci d'indiquer votre agence de référence :

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES : LE 15 DÉCEMBRE DE L'ANNÉE EN COURS

Je déclare avoir pris connaissance, reçu un exemplaire et adhéré pleinement et sans réserve, au règlement fixé par l'Association des Sociétaires de la Banque Populaire Grand Ouest, dans le cadre du Prix Initiatives Sociétaires.

Fait à :

Le : / /

Nom du signataire :

Fonction :

Signature :

RÈGLEMENT DU PRIX INITIATIVES SOCIÉTAIRES

ARTICLE 1 : OBJET

Ce challenge intitulé Prix Initiatives Sociétaires de la Banque Populaire Grand Ouest, société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable, ayant son siège social au 15 boulevard de la Boutière 35768 Saint Grégoire cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes sous le n°857 500 227 (la « Banque »), est organisé conjointement par l'Association des Sociétaires (agissant sur le territoire Nord-Finistère et les départements des Côtes d'Armor, Ille et Vilaine, Manche, Mayenne, Orne et Sarthe) et la Banque Populaire Grand Ouest, avec le concours financier de la Fondation d'entreprise BPO.

Les prix attribués sont destinés à récompenser des projets ou des actions locales innovantes en cours ou à venir.

Ces actions innovantes et à finalité locale, doivent se dérouler sur le territoire du Nord-Finistère et les départements des Côtes d'Armor, Ille et Vilaine, Manche, Mayenne, Orne et Sarthe et concerner l'un des thèmes suivants :

- Humanisme et solidarité locale : contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des personnes défavorisées (handicap, maladie, fragilité)
- Lien entre générations
- Préservation de l'environnement et développement durable
- Protection et/ou mise en valeur du patrimoine culturel et régional
- Projets éducatifs et/ou pédagogiques

ARTICLE 2 : CRITÈRES DE SÉLECTION

Pour être retenues, les initiatives ne doivent pas être menées dans un but lucratif et leurs auteurs doivent être en majorité des bénévoles.

Les Prix Initiatives Sociétaires sont ouverts à tous les particuliers majeurs, associations, clients ou non clients de la Banque Populaire Grand Ouest.

Sont exclus :

- Les dossiers portés directement par les collaborateurs de la Banque.
- Tous les projets touchant aux domaines politiques ou religieux.

De même, un lauréat ne peut concourir à nouveau avant une période de 3 ans.

ARTICLE 3 : DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature sont obtenus gratuitement, dans les agences de la Banque Populaire Grand Ouest mentionnées ci-après, ou à partir du site coopératif de la Banque Populaire Grand Ouest, en téléchargeant l'imprimé (cooperative.bppo.banquepopulaire.fr) :

La participation au Prix Initiatives Sociétaires est totalement gratuite et n'implique aucune obligation d'achat.

Des informations complémentaires au dossier peuvent être demandées par la Banque avant la présentation aux différents jurys.

Les dossiers de candidature sont à expédier :

- Par courrier au siège de l'Association des Sociétaires BPGO : 15 boulevard de la Boutière – CS 26858 – 35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX ou
- à déposer dans les agences Banque Populaire Grand Ouest du Nord-Finistère et des départements des Côtes d'Armor, Ille et Vilaine, Manche, Mayenne, Orne et Sarthe,
- à envoyer par mail à : SocietariatBPO@bppo.fr

ARTICLE 4 : ETUDE DES DOSSIERS ET COMPOSITION DES JURYS

Le processus du Prix Initiatives Sociétaires repose sur trois niveaux : local, départemental, régional.

- Au niveau local, les dossiers sont étudiés et peuvent être primés par les clubs locaux de sociétaires.
- Au niveau départemental, chaque club sélectionnera, parmi les dossiers primés, celui qui concourra pour le prix départemental. Le jury départemental, composé de représentants des clubs, personnels de la Banque et/ou de la Fondation d'entreprise BPO, et/ou de personnalités extérieures, désignera ensuite le lauréat.
- Au niveau régional, un jury constitué des membres du bureau de l'Association des Sociétaires et de représentants de la Fondation d'entreprise BPO, de la Banque Populaire Grand Ouest, sélectionnera, parmi les dossiers lauréats des Prix Initiatives Sociétaires départementaux, ceux qui seront ensuite soumis au vote des sociétaires de la Banque Populaire de l'Ouest. Un prix spécial « Coup de cœur Jeunes » sera également attribué à une initiative portée par des jeunes et/ou à destination d'un public jeune. Il sera déterminé par le jury régional, et suivant une sélection de dossiers primés en club.

Tous les jurys sont souverains et leurs décisions discrétionnaires. En conséquence, les candidats renoncent à toute action à l'encontre desdites décisions.

ARTICLE 5 : MONTANT ET ATTRIBUTION DES PRIX

Chaque club de sociétaires est libre de déterminer le montant du prix attribué au projet local dans les limites de l'enveloppe qui lui est accordée par la Fondation BPO, étant précisé qu'il ne pourra jamais dépasser le montant du Prix Initiatives Sociétaires départemental.

- Le Prix Initiatives Sociétaires départemental est d'un montant de 1 500 €.
- Le Prix Initiatives Sociétaires régional est d'un montant de 4 000 €.
- Le Prix « Coup de cœur Jeunes » est d'un montant de 3 000 €.

Des justificatifs pourront être demandés pour le versement des prix. Ces derniers seront versés dans un délai maximum d'une année à compter de l'attribution des prix et sous réserve de la réalisation du projet.

ARTICLE 6 : DÉCISION DES JURYS

La participation aux Prix Initiatives Sociétaires implique pour tous les candidats, la prise de connaissance et le respect du présent règlement et en particulier l'acceptation des critères de sélection cités dans l'article 2. L'organisateur se réserve le droit de modifier l'opération si les circonstances l'exigent. Il est également le seul juge en cas de contestation.

ARTICLE 7 : DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES

Les dossiers de candidature sont à déposer au plus tard le 15 décembre de l'année en cours.

ARTICLE 8 : REMISE DES PRIX

Les lauréats s'engagent à être présents ou représentés lors des remises de prix. Il pourra leur être demandé d'expliquer leur action et de constituer éventuellement un dossier de presse.

- Dossiers primés dans les clubs : le club local détermine avec les lauréats les modalités de remise des prix.
- Prix départemental : le prix est remis au lauréat lors d'une manifestation locale.
- Prix régional et Prix « Coup de cœur Jeunes » : leurs remises ont lieu lors de lors d'une manifestation initiée soit par la Fondation d'entreprise BPO et/ou l'Association des Sociétaires et/ou la Banque Populaire Grand Ouest.

Un film ou un montage photo présentant le projet du lauréat peut être réalisé à la seule initiative de la Banque Populaire Grand Ouest et à ses frais exclusifs.

ARTICLE 9 : COMMUNICATION ET DIFFUSION DE L'INFORMATION

Les candidats garantissent l'exactitude des informations qu'ils fournissent. Ils devront éventuellement les justifier à la demande des jurys.

La Banque Populaire Grand Ouest, l'Association de Sociétaires, la Fondation d'entreprise BPO pourront mener des opérations de communication, sur tout support de communication, notamment vers la presse. Les lauréats autorisent par avance ces organismes à faire état de leurs actions et réalisations telles qu'elles sont décrites dans leurs dossiers. Ils devront faire part expressément des documents ou informations dont ils souhaiteraient conserver la confidentialité. Les lauréats autorisent ces organismes à utiliser le nom, le projet, les visuels (films, photos...), les informations mises en ligne sur internet et sur les réseaux sociaux pour toute communication, sur tout support, et ce, durant les trois ans qui suivront l'attribution des Prix Initiatives Sociétaires de la Banque Populaire Grand Ouest.

ARTICLE 10 : INFORMATIQUES ET LIBERTÉS

Les données à caractère personnel recueillies à l'occasion de la présente opération sont obligatoires pour la participation au concours. Elles sont destinées à l'Association des Sociétaires et de la Banque Populaire Grand Ouest, en tant responsable du traitement, pour la gestion de la participation au concours et la remise des prix. Elles pourront être communiquées aux entités du groupe BPCE à des fins de prospection commerciales ou à des sous-traitants à des fins de gestion du concours et/ou des prix. Elles pourront également faire l'objet de communications extérieures pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le participant au présent concours bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour des motifs légitimes au traitement des données à caractère personnel le concernant. Il peut également s'opposer sans frais à l'utilisation de ses données personnelles à des fins de prospection commerciale. Il peut exercer ses droits auprès de la Banque Populaire Grand Ouest, Service Relations Clients, 15 Boulevard de la Boutière CS 26858- 35768 SAINT GREGOIRE CEDEX, ou par mail à l'adresse suivante BPGO_SERVICE_RECLAMATIONS_CLIENTS@bppo.fr.